

ROUBAIX

LA TOURNEE PASTORALE

de M^e CHAROST

AU COLLEGE N.-S. DES VICTOIRES

Mgr Charost n'est rendu vendredi midi au Collège Notre-Dame, où il a célébré la messe à l'ordre romain. Après interrogatoire des élèves, il a bénit le Saint-Sacrement et administré la Confirmation en Confirmation.

Le dimanche a été célébrée, à l'église des Victoires, une messe à l'ordre romain.

Mgr Charost a rendu un discours de prière à la fin de la messe, où un élève de première a prononcé les hommages du Collège N.-D. des Victoires, remettant au Recteur de l'Institut et de la bienveillante attention qu'il démontre à ce vieux Collège, et ainsi des Roubaïsiens et où un si grand nombre d'entre eux ont reçu, avec la formation intellectuelle, une solide éducation religieuse.

Mgr Charost a rappelé et dit toute sa foi de sa religion dans le discours du Collège Notre-Dame des Victoires, grâce auquel l'Institut de la régulation romaine a conservé la pratique de la religion et le respect pour toutes les œuvres catholiques du Christ. Il a félicité M. le Suprême et MM. les professeurs de l'excellente et sur enseignement et formulé le vœu que, comme par le passé, le Collège continue à donner de nombreux prêtres au nouveau diocèse de Lille.

AU SACRA-CŒUR

Le Collège, la Grandeur s'est rendue à l'église du Sacré-Cœur, où 200 enfants étaient pour recevoir de nos mains l'ordination de Confirmation. Salvany l'asseyait, le recteur général Lacombe interrogea les élèves sur leur vocation et en ordonna l'absolution.

Lorsqu'il fut terminée, M. l'abbé Debiazzi, vicaire curé de la paroisse, exposa à l'assemblée l'état de la paroisse, énuméra les œuvres communautaires qui prévoient l'avenir de l'église. Il reçut les félicitations de Mgr Charost pour son œuvre de l'Afrique et ses conférences d'âge qui sont très populaires.

AU SAINT-REDÉMPTEUR

Le dimanche, Monseigneur s'est rendu au collège pour la Confirmation des enfants de cette paroisse et de celle de Sainte-Barbe.

Abbé Colpin, curé du Saint-Redempteur, expose ensuite à Monseigneur la situation de la paroisse, énumérant les œuvres qui y préparent.

Grandeur reçut au presbytère des déclarations des différents groupements paroissiaux.

Sur le plan de l'enseignement, il ne put que difficilement gérer le chœur, tant était grande l'assiduité.

La cérémonie suivit, sous la présidence: bénédiction des enfants, imposition des sacrements et sacrements.

Abbé Colpin, curé du Saint-Redempteur, expose ensuite à Monseigneur la situation de la paroisse, énumérant les œuvres qui y préparent.

Grandeur reçut au presbytère des déclarations des différents groupements paroissiaux.

Le conseil s'est réuni vendredi soir, sous la présidence de M. Labey.

Le mardi, une lecture de lettres de recommandation, fait apprendre les procédures, fait renouveler les procédures, rend compte de l'état des dépenses imprévues, puis fait désigner huit membres pour faire partie du conseil de perfectionnement de l'école pratique de jeunes filles.

Grandeur nomma : MM. Thérin et Dupet, adjoints ; MM. Deloix, Arthur Daberry, A. Gabrial, J. Gauthier, Nicolas et Mme Coulthier-Lavelier.

Il est procédé à la réception du message Henri Carre, ancien maire, des travaux de drainage du cimetière, et des travaux d'empierrement des rues Lannec-Hugues et de Béthune.

On entame alors l'examen des rapports correspondants.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Le conseil aborde alors l'examen des rapports des commissions.

Caisse des écoles. — Le compte de la caisse des écoles présente un excédent de dépenses de 100 francs qui sera payé avec le reliquat de 1913. Il est approuvé ainsi que le budget soit approuvé pour 1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.

Les comptes du Collège de jeunes filles sont également approuvés; de même le budget supplémentaire de 1914.

École pratique de commerce pour jeunes filles. — Le rapport de l'Assemblée générale du 27 février 1913 le Conseil municipal approuve la création de cette école pour l'année scolaire 1913-1914.